

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le premier juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

26 mai 2016

A l'exception de :
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

25/ MATINS TONIKS 2016 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PORNICHET ET L'ASSOCIATION YOGA ATTITUDE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 31

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'association « Yoga Attitude » s'engage à organiser des séances de yoga dans le cadre des Matins Toniks proposés par la Commune de Pornichet.

Les séances se déroulent du 21 juillet au 25 août 2016, sur la plage, près du port d'échouage.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association « Yoga Attitude » et la Commune de Pornichet.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

DELIBERATION :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 25 mai 2016,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association « Yoga Attitude » et la Commune de Pornichet.

- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR